

Jaroslav ŠTICHAUER
 Université Charles de Prague

**AMATRICE, AUTRICE, CANTATEUR
 (LE DISCOURS SUR LES FEMININS EN *-TRICE* AUX XVII^e ET
 XVIII^e SIECLES)**

Depuis que les femmes cultivent leur esprit, depuis qu'à l'empire de leurs charmes elles ajoutent celui des connaissances en tout genre, depuis qu'elles aiment les lettres et les arts, il nous faut un mot doué de l'inflexion féminine pour rendre cette nouvelle idée, et le mot est *Amatrice*.

Louis-Sébastien Mercier, 1801

Lorsque Littré (je cite d'après l'édition Gallimard-Hachette de 1958, I/358), tout en présentant les quelques rares exemples littéraires, constate que *amatrice* est un « mot qui, bien que bon et utile, a beaucoup de peine à s'introduire », il se situe au bout d'une chaîne de raisonnements morphologiques concernant la formation de féminins en français classique et postclassique. Dans les lignes qui suivent, je me propose de présenter et d'analyser, dans les grandes lignes, ce type de discours grammatical tel que l'on peut l'observer dans la seconde moitié du XVII^e et au XVIII^e siècle.

Voyons d'abord, en ce qui concerne le traitement des formes féminines et notamment celles en *-trice*, le témoignage des grands dictionnaires du XVII^e et du XVIII^e siècle. Comme l'a remarqué Quemada, (QUEMADA, 1967 : 276), la première édition (1694) du Dictionnaire de l'Académie (DA) utilise indifféremment les formes masculines et féminines sous une seule ou sous deux entrées. On trouve ainsi sous une seule entrée : *directeur/directrice*, *donnateur/donnatrice*, *exécuteur/exécutrice*, etc., alors que, par exemple, les couples *ambassadeur/ambassadrice*, *conservateur/conservatrice* ou *débiteur/débitrice* représentent chacun deux entrées. Richelet est plus systématique – s'il indique le féminin, il le fait sous une entrée à part, mais sur les six exemples cités ci-dessus, il n'en donne que la moitié (il n'y a pas de féminin pour *exécuteur*, *conservateur*, *donnateur*, mais par contre on trouve *donneuse*, mot burlesque). Furetière, comme le précise aussi Quemada (ibid.), est moins systématique, les féminins étant rangés ou bien comme sous-entrées (c'est le cas d'*ambassadrice*), ou bien sur la même ligne après la principale (sous)entrée en forme masculine (*directeur*, *directrice*, etc.) Il ne donne pas de féminin pour *conservateur*. Les lexicographes du XVII^e siècle ont apparemment du mal à constituer un discours grammatical unifié sur ce phénomène difficilement saisissable : les féminins ne présentent pas une vraie « terminaison » (le terme de suffixe n'apparaît que dans les années trente du XIX^e siècle) qui n'est en plus pas toujours prédictible. L'outil de l'analogie (cf. l'article « Analogie », signé par N. Beauzée et publié dans l'Encyclopédie méthodique (I/174 et ss.)) semble inefficace devant les cas d'une double formation (*chasseuse* vs *chasseresse*, etc.).

Au XVIII^e siècle, le processus de formation des féminins ne s'arrête pas. Dans le Dictionnaire néologique de l'abbé Desfontaines, on trouve relativement peu de féminins critiqués, par exemple *scélératesse* (1726 : 88). Si l'on fait un rapide inventaire des féminins en *-atrice* dans les DA et dans Féraud, on constate un accroissement constant : d'une vingtaine en 1694, ils passent à une soixantaine en 1762 (4^e édition), augmentent un peu dans l'édition révolutionnaire de 1798 et représentent une centaine dans l'édition de 1835. Féraud, quant à lui, est comparable à DA 1762, si le mot est finalement accepté par l'Académie, il n'oublie pas de le signaler, comme c'est le cas, entre autres, d'*accusatrice*. Signalons encore que le Dictionnaire grammatical du mauvais langage de Molard donne par exemple la forme féminine du mot garant (*garante*) comme un « barbarisme » (MOLARD, 1803 : 97).

Les témoignages de la forme féminine du nom/adjectif *amateur* que l'on trouve dans FRANTEXT sont également extrêmement rares : 3 exemples (François de Sales, 1619; Tristan L'Hermite, 1667 et Charles d'Assoucy, 1653) renvoient au sens « amoureuse de qqch », les deux autres, plus récents (J.J. Rousseau 1762 et Mme de Genlis, 1782), représentent le mot *amatrice* au sens moderne, c'est-à-dire celui qui ne fait quelque chose que pour son plaisir.

Amatrice (*An Amatrix, a she lover*) apparaît peut-être pour la première fois (sous une entrée à part!) dans le Dictionnaire of French and English Tongues de Cotgrave (1611). On ne le retrouve ni dans les dictionnaires de l'Académie, ni dans Richelet et Furetière, ni dans les grands dictionnaires du XVIII^e siècle (Trévoux, Danet 1735, etc.) Ce n'est que dans le Dictionnaire critique de Féraud que ce féminin réapparaît à la veille de la Révolution. Le commentaire de Féraud mérite que l'on le cite ici. On y retrouve le vieil argument (« un inconnu prétend que c'est un mot nouveau et inutile, et qu'on doit dire une *femme amateur*, comme on dit une *femme auteur* »), mais par la suite, Féraud prend la défense du néologisme en avançant l'argument traditionnel de la nécessité ou utilité : « Il est certain qu'*amatrice* est un mot nouveau, mais il n'est rien moins qu'inutile aujourd'hui que les femmes se piquent de goût pour les arts, autant et plus que les hommes ». Il n'oublie pas de recourir à l'argument de l'euphonie : « *femme amateur*... choque bien plus l'oreille qu'*amatrice* ». (1787 : I/94) Remarquons encore que « autrice » reste pour Féraud un « barbarisme » (1787 : I/231).

Le mot *amatrice* ne réapparaît qu'après une quinzaine d'années (il fait également défaut dans la cinquième édition du DA en 1798) dans la Néologie de Mercier. Après avoir passé longuement en revue un certain nombre d'opinions pour ou contre (Grandeau, Hilscher, Linguet) où l'on retrouve à peu près tous les arguments avancés traditionnellement, Mercier enchaîne ensuite dans les termes suivants : « Maintenant examinons le mot Amatrice. A-t-on besoin de ce mot ? dérive-t-il d'une langue polie ? est-il en rapport pour sa formation avec d'autres mots de la langue ? l'oreille enfin l'approuverait-elle, si, réclamé par le besoin, il était indiqué par l'analogie ? » Premièrement, on voit apparaître ici, d'une manière explicite, un nouvel argument, à savoir l'origine « étymologique » (« dérive-t-il d'une langue polie ? ») et, deuxièmement, les critères sont présentés dans un ordre apparemment hiérarchisé, et c'est peut-être une grande première dans le discours grammatical sur la langue : la question porte, dans un premier temps, sur le besoin social de ce mot nouveau. La réponse est affirmative, puisque « les femmes

cultivent leur esprit » et « elles aiment les lettres et les arts ». Le second critère, le critère « étymologique », qui n'est bien évidemment pas à prendre au sens où l'on l'entend aujourd'hui, est invoqué pour donner au mot un prestige supplémentaire : « Amatrice vient du latin *amatrix*, et de l'italien *Amatrice*. » (MERCIER, 1801 : 30). Le troisième critère, celui de l'analogie, ne pose aucun problème, car « les analogues d'Amatrice sont sans nombre; directeur, directrice; consolateur, consolatrice; curateur, curatrice » (ibid. : 30). L'aspect euphonique vient en dernière position, mais il est certain que Mercier ne se pose pas la question de savoir s'il s'agit d'un droit de véto sur une expression correspondante au critère analogique : « L'oreille enfin doit approuver dans Amatrice, la désinence qu'elle approuve dans directrice, actrice, tutrice, etc. » En plus, si « elle a à choisir entre chanteuse et cantatrice, elle préférera toujours cantatrice dans le style noble, c'est-à-dire, dans le style où elle aime le plus à exercer son empire. » (ibid. : 30) Le mot prêterait-il à un « misérable calembourg » ? Mercier qui est le premier à avoir le courage de soulever cet aspect, anticipe toute objection en affirmant que « notre langue fourmille de mots qui, dans quelques syllabes, offrent à la frivolité attentive, une image ridicule et obscène, tandis que le mot total et les expressions environnantes présentent le véritable sens aux personnes raisonnables. » (ibid. : 31). Mercier propose une vingtaine de féminins en –atrice (*amatrice* et *autrice* mises à part, tous sont attestés dans le PRE) dont plusieurs ne sont pas ses créations, mais il n'a plus jamais atteint cette rigueur de démonstration. Beaucoup de ses « définitions », parfois fantaisistes, se contentent d'une petite phrase démonstrative comme c'est le cas de *cantateur* (ibid. : 98) : « Les chœurs de l'Opéra ... sont composés de cantateurs et de cantatrices qui épouvantent les oreilles allemandes et italiques. »

La trace qu'a laissée cette analyse de Mercier dans sa Néologie ne s'avère pas très profonde. On en trouve un petit écho dans le Mauvais langage corrigé de Molard : « Amateur. Ce mot a-t-il un féminin ? » L'auteur suit de très près le gros des arguments de Mercier, n'oubliant pas de mentionner le risque d'« un mauvais jeu de mots », mais qui « ne doit pas l'exclure de notre langue ». (MOLARD, 1827 : 19) *Amatrice* figure aussi dans le Dictionnaire universel de Boiste pour qui elle reste un mot nouveau : « amateur – Liebhaber, qui a beaucoup de goût pour, amatrice, s.f. (nouveau) » (ibid. : 22). La Grammaire des grammaires signale, il est vrai, les tentatives d'introduire le mot *amatrice*, mais elle conclut en avertissant « les écrivains et surtout les Grammairiens » qu'ils « doivent être extrêmement circonspects lorsqu'ils en font usage » (GIRAULT-DUVIVIER, 1840 : 245). Comme le laisse présager Littré (et comme l'atteste, entre autres, le TLF), le mot n'a pas survécu.

Revenons maintenant un peu en arrière pour voir la manière dont les « remarqueurs » et les grammairiens abordent la problématique de la formation des féminins.

Pour Andry de Boisregard (1689 : 228-229), le critère est d'abord, bien évidemment l'usage – si l'on a à choisir entre *femme poète*, *femme peinte* et *poëtesse*, *peintresse*, « on doit en cela déferer à l'usage qui donne la terminaison féminine à certains mots pour le genre féminin, & qui ne la donne pas à d'autres. » Il est bien conscient aussi des différences éventuelles qui peuvent exister entre emplois adjectivaux et nominaux : « On dit bien la Galere *capitaine*, mais on

n'appelle pas une femme *capitaine*, quoy qu'elle soit femme d'un Capitaine ou qu'elle conduise des Troupes. » Si l'usage n'est pas encore fixé, « il faut suivre la règle que donne M. de Balzac, qui est de prendre conseil de l'oreille, de choisir ce qui la choque le moins, & qui est le plus doux à la prononciation; par exemple, *dit-il*, je diray plutôt que Mademoiselle de Gournay est Rhétoricienne que Rhétoricien; & la *Traductrice* de Virgile, que le *Traducteur*. » (ibid. : 229). Après avoir mis en relief la correspondance entre le français d'un côté et le latin et le grec de l'autre, Andry précise que lors du « déclin de l'Empire », on trouve en latin « *clienta* pour *cliens* » et que certains auteurs comme Tertullien utilisent « *autrix* pour *autor* ». Il conclut en disant que ce « n'est pas à imiter quand on veut parler purement. » (ibid. : 230)

Un autre point important qu'il faut relever, c'est que dans cette tradition classique, le féminin, très souvent après avoir été introduit par le Palais, autrement dit la langue juridique, n'est considéré admissible que dans la langue parlée. Lorsque Alemand analyse (Question XII) le mot *accusatrice* (ALEMAND, 1688 : 43), il remarque que « il y avoit même déjà du temps qu'on s'en servoit au Palais, mais hors de là *accusatrice* n'osoit sortir du discours ordinaire & passer dans les livres. » En premier lieu, l'argument en faveur de ce féminin, c'est la nécessité : « ce terme est nécessaire, nous n'avons point de mot pour signifier la même chose », et ce n'est qu'ensuite qu'Alemand avance l'autre argument, l'analogie : « Ce qui aidera toujours beaucoup à ce terme, c'est qu'il est formé suivant l'analogie de ses semblables, on dit *bienfaitrice*, *actrice*, *tutrice*, *consolatrice*, & autres semblables, qui sont reçûs sans difficulté ». (ibid. : 44) Le dernier argument, c'est le rapprochement avec d'autres langues, notamment l'italien et l'espagnol (« il n'y a qu'à changer seulement la prononciation du mot Italien, ou donner en *e* au mot Espagnol pour en faire *accusatrice*, peut-on acquerir un terme à meilleur marché ? », ibid. : 45)

Le premier enseignement que l'on peut en tirer, c'est la différence de traitement vis-à-vis des adjectifs féminins selon qu'ils sont en position d'épithète (*Galere capitaine*) ou en position attributive/prédicative (? Elle est la *capitaine* de...). Dans le premier cas, la morphologie ne pose guère d'obstacle à la féminisation (d'autant plus qu'il existe, comme les auteurs de l'époque ne cessent de rappeler, un certain nombre d'adjectifs dits épiciens), alors que les emplois attributifs suscitent des commentaires des grammairiens et des remarqueurs.

Dans le chapitre 337 de ses Observations, Ménage (1675 : 564) dégage, à propos de *borgne/borgnesse*, *yvrogne/yvrognesse* un autre aspect du problème. Outre la différence morphologique - en faveur de laquelle il plaide - entre emplois adjectival (*borgne*) et nominal (*borgnesse*), il existe une différence quant au niveau de langue : « ...par sobriquet, par injure, ou par mépris, on dit *borgnesse*. Il en est de même d'*yvrogne* & d'*yvrognesse*. » Même aujourd'hui, à l'époque d'une féminisation massive (et parfois forcée) des noms de métier, les résistances sont en partie imputables à cet héritage.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler aussi le débat (qui remonte à Vaugelas) sur les constructions comparatives du type « *Je suis plus belle que vous / Je suis plus vaillant que vous* » quand c'est une femme qui s'adresse à un homme et vice versa. (cf. ALEMAND, 1688 : 54 et ss.) Même si la position extrémiste qui prône

qu'on dise « *Je suis plus belle que vous n'êtes beau* » finira par être rejetée, tout ce débat montre, me semble-t-il, un aspect intéressant du discours « grammatical » de l'époque. En effet, le phénomène de l'accord est considéré comme une contrainte secondaire par rapport à une analyse « extérieure » du discours, car l'accord entre le sujet et l'attribut apparaît comme un obstacle à la mise en parallèle de l'attribut et du second élément de la comparaison. En plus, il observe même que, comme le constate Bouhours (BOUHOURS, 1674 : 31), la forme féminine d'un nom/adjectif en position prédicative peut revêtir un sens différent par rapport au masculin : « Nous disons d'un homme de la Cour, que c'est *un bon Courtisan*; mais nous ne disons pas d'une femme au mesme sens, que c'est *une bonne Courtisane*. »

Il faut rappeler qu'au XVII^e siècle, le discours grammatical ou morphologique se situe en grande partie en dehors du champ de la dérivation. La très influente Grammaire générale de Port-Royal y est certainement pour quelque chose, car c'est elle qui n'intègre pas la formation des mots dans l'objet de ses analyses : « On n'a point parlé dans cette Grammaire, des mots *Dérivez* ny des *Composez*, dont il y auroit encore beaucoup de choses tres-curieuses à dire : parce que cela regarde plustost l'ouvrage du DICTIONNAIRE GENERAL, que la Grammaire generale. » (ARNAULD-LANCELOT, 1660/1679 :159-160). On retrouve largement cet héritage tout au long du XVIII^e siècle dont voici quelques exemples.

Le premier manuel de grammaire que l'on doit mentionner est « *l'Abrégé de la Grammaire françoise* », très connu à l'époque, de de Wailly. Dans le chapitre consacré au genre des adjectifs, toute l'information sur les féminins en *-trice* est présentée sous forme d'une liste sélective où l'auteur précise que « plusieurs Adjectifs en *teur*, formés des adjectifs latins en *tor*, changent au fém. *teur* en *trice*. » (DE WAILLY, 1759 : 25) Il n'existe que deux exceptions : « *Empereur* fait *Impératrice*, *Auteur* est masc. & fém. *il* ou *elle* est *Auteur*. »

Dans ses « *Principes généraux* », Condillac se limite à constater que « la terminaison féminine offre quelquefois de plus grandes altérations. Par exemple, les substantifs *parleur*, *chanteur*, *défendeur*, *acteur*, *protecteur*, *fil*, *roi*, font au féminin, *parleuse*, *chanteuse*, *demanderesse*, *défenderesse*, *actrice*, *protectrice*, *fille*, *reine*. » (CONDILLAC, 1797 : 155).

L'abbé Sicard poursuit en quelque sorte la tradition de Port-Royal – on n'y trouve (SICARD, 1808 : 88) que quelques exemples de « terminaisons qui indiquent plus fréquemment le genre féminin. »

Le remarquable « *Abrégé d'un Cours complet de lexicologie* » que P.R.F. Butet publie à Paris en 1801 apporte une ébauche d'une vraie théorie en ce sens qu'il ne s'agit plus d'une simple analogie mécanique, mais d'une tentative d'établir une relation entre la base (c'est le terme de Butet!) d'un mot et la « terminaison ». Au paragraphe 532 (BUTET, 1801 : 253), il signale que « plusieurs Grammairiens ont dit qu'il n'y avait rien de plus bizarre que la formation du féminin des noms en *eur*; les uns, disent-ils, ont leur féminin en *euse*, les autres en *ice*, ceux-ci en *eure*, ceux-là en *esse*. L'usage seul peut faire connaître ces différentes formations féminines. » Fasciné par la terminologie chimique, Butet tente d'en transplanter le principe en lexicologie, ce qui fait que tous les dérivés sont rangés dans une catégorie comme s'il s'agissait d'une nomenclature chimique des composés (pour plus de détails, voir BOURQUIN, 1980). Les féminins en *euse* (assuëfactifs à base impérative) expriment des idées d'habitude

moins distinguées que les assuëfactifs féminins en *rice* : exemple, *chanteuse*; *cantatrice*. (ibid. : 254/ § 534). Il serait bien entendu exagéré d'y voir l'ébauche, quelque rudimentaire qu'elle soit, d'une théorie moderne de suffixation (instruction sémantique donnée par le suffixe, etc.), mais l'effort de Butet visant à systémiser le matériel lexical à base des structures hiérarchisées est certainement impressionnant. Bien avant la naissance de la linguistique historique, ce type de discours de systématisation lexicologique peut être considéré comme un dépassement du modèle fondé sur la seule analogie, si courant au XVIII^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

ALEMAND, Louis-Auguste (1688), *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François sur la langue*, à Paris, chez Jean Baptiste Langlois.

ANDRY DE BOISREGARD (1689) – *Reflexions sur l'usage present de la langue françoise ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du Langage*, à Paris, chez Laurent D'Houry.

ARNAULD, Antoine, LANCELOT, Claude (1660/1679) – *Grammaire générale et raisonnée*, Quatrième édition (1679), à Paris, chez Pierre le Petit.

AUROUX, Sylvain (1992), *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Mardaga, Liège.

BOUHOURS, Dominique (1674) – *Doutes sur la langue françoise*, à Paris, chez Sebastien Mabre-Cramois.

BOUHOURS, Dominique (1692) – *Suite des Remarques nouvelles sur la Langue françoise*, à Paris, chez George et Louïs Josse.

BOURQUIN, Jacques (1980), *La dérivation suffixale (théorisation et enseignement au XIX^e siècle)*, Université Lille III, Champion, Paris, 2 volumes.

BRANCA-ROSOFF, Sonia (1985), *Le loyaume des mots, Lexique et institutions*, Lexique 3, Presses Universitaires de Lille, Lille.

BRUNOT, Ferdinand (1903-1966), *Histoire de la langue française*, III, IV, VI/1, X , A. Colin, Paris.

BUTET, Pierre Roland François (1801), *Abrégé d'un Cours complet de Lexicologie*, chez Renouard, Paris.

CHAURAND, Jacques (1977), *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Bordas, Paris.

CONDILLAC, Etienne Bonnot de (1797), *Principes généraux de grammaire pour toutes les langues avec leur application particulière à la langue française*, à Paris, chez Ducours.

DESFONTAINES, l'Abbé (1726), *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits du siècle* (par un avocat de province), s.l.

DOUGNAC, François (1982), *La néologie, Histoire Epistémologie Langage* IV/1, pp. 67-72, Presses Universitaires de Vincennes, Paris.

Encyclopédie méthodique – Grammaire et littérature (1782), à Paris chez Panckoucke, à Liège chez Plomteux.

FERAUD Jean-François (1787-1788), *Dictionnaire critique de la langue française*, chez Jean Mossy, Marseille, 3 tomes.

GIRAULT-DUVIVIER, Charles Pierre (1840), *Grammaire des grammaires*, 9^e édition, A. Cotelle, Paris.

MENAGE, Gilles (1675), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, Seconde édition, à Paris, chez Claude Barbin.

MERCIER, Louis Sébastien (1801) – *Néologie, ou Vocabulaire de mots nouveaux*, à Paris, chez Moussard et Maradan.

MOLARD, Etienne (1803), *Dictionnaire grammatical du mauvais langage*, Lyon.

- MOLARD, Etienne (1827), *Le mauvais langage corrigé*, Lyon et Paris.
- MORMILE, Mario (1973), *La néologie révolutionnaire de Louis-Sébastien Mercier*, Bulzoni, Roma.
- QUEMADA, Bernard (1967), *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863*, Didier, Paris; RICHELET, Pierre (1680), *Dictionnaire François contenant les mots et les choses*, Genève, Jean Herman Widerhold.
- SEGUIN, Jean-Pierre (1972), *La langue française au XVIII^e siècle*, Bordas, Paris-Bruxelles-Montréal.
- SICARD, l'Abbé Roch-Ambroise Cucurron (1808), *Eléments de grammaire générale*, à Paris, chez Deterville.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1647) - *Remarques sur la langue française*, éd. Chassang, Paris, Léopold Cerf éditeur, s.a.
- WAILLY, François de (1759), *Abrégé de la grammaire française*, à Paris, chez De Bure et J. Barrou.

Dictionnaires électroniques :

- Les Dictionnaires de l'Académie française, édition sur CD-ROM, Paris, éd. Champion, 2000.
- L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, édition sur CD-ROM, éd. Redon, Marsanne.
- Le Petit Robert (PRE) – édition sur CD-ROM, Editions Le Robert, 1996.
- Trésor de la langue française de Jean Nicot (1606) – édition électronique (gallica.bnf.fr).
- Cotgrave – A dictionarie of the French and English Tongues (1611) – édition électronique (gallica.bnf.fr).
- Trésor de la langue française (TLF) – édition électronique disponible sur : www.atilf.fr.

ABSTRACT

Using as an example the feminine “amatrice”, the article aims at analysing the way of how the grammatical discourse (grammars, dictionaries, treatises on grammar etc.) in France in the 17th and 18th centuries tackles the formation of feminine nouns suffixed with *-trice*. It is especially Butet (1801) who seems to go beyond the traditional discourse based on concepts like analogy, necessity and euphony, taking advantage of recent advances in the way of how the nomenclature of chemistry was updated.